

011.7 - YB/gc



R a p p o r t

sur l'occupation de la chancellerie de l'Ambassade de Suisse
au Guatemala

(29 septembre / 2 octobre 1978)

1.- L'irruption

La chancellerie a été envahie le 29 septembre à 9 h 30 environ. Une secrétaire, Mlle Brigitte Scherer, seule en ce moment dans le local de réception, a ouvert la porte d'entrée en appuyant sur le bouton de commande électrique. Un groupe de plusieurs dizaines de jeunes gens coiffés de casquettes type golf ou de passe-montagnes insolites, mais le visage découvert, est entré tranquillement. Devant leur aspect et leur nombre alarmant Mlle Scherer, pensant qu'il s'agissait d'une occupation, a tenté de fermer la porte de communication intérieure qui donne accès à l'ensemble des autres bureaux. Les occupants l'en ont empêchée de sorte qu'elle a crié de toutes ses forces pour appeler à l'aide. Malgré l'intervention de M. Pierre Peissard et de Mlle Ruth Fries aussitôt accourus, la poussée des occupants a été la plus forte de sorte qu'ils ont pu se répandre dans tous les bureaux. Ils ont aussitôt pris possession du central téléphonique avec ordre au personnel de l'Ambassade de n'engager aucune conversation et de répondre uniquement que l'Ambassade était fermée jusqu'à la semaine suivante. Ma femme qui m'a appelé plus tard s'est vu répondre ainsi par une secrétaire de l'Ambassade, et comme, stupéfaite, elle insistait, un occupant a pris le récepteur et lui a déclaré : "Nous sommes des ouvriers de Duralita et vous ne pouvez communiquer ni avec l'Ambassade, ni avec votre mari jusqu'à la semaine prochaine".

Au moment de l'invasion, je me trouvais dans mon bureau avec la secrétaire guatémaltèque, Mme Olga Weigel. Entendant les cris de Mlle Scherer elle a aussitôt pensé qu'il s'agissait de guérilleros venus enlever le chef de mission et m'a proposé de me cacher pendant qu'elle fermait la porte à clef. Sans me faire d'illusions sur le succès d'une telle manoeuvre, j'ai enjambé le balcon et me suis couché sur une corniche, heureusement assez large, longeant la façade. J'y suis resté une bonne demi-heure - qui m'a paru une éternité ! -, les occupants ne m'ayant pas vu lorsqu'ils vinrent une première fois sur le balcon de mon bureau. Pensant peut-être que je m'étais caché dans le "strong room", ils ont pris des mains de M. Peissard la clef de la porte de bois intérieure de ce local. Après avoir visité les lieux, ils ont rendu cette clef par la suite prenant d'abord soin de l'essuyer pour effacer leurs empreintes digitales. M. Peissard a pu alors fermer

./.

Dodis



- 2 -

la porte de bois et la porte blindée à combinaison de sorte que le "strong room" est resté fermé pendant toute l'occupation.

Plus tard les occupants, revenant sur le balcon de mon bureau, ont fini par me découvrir sur la corniche. Ils m'ont appelé en déclarant avec un large sourire que je n'avais aucune crainte à avoir, qu'ils n'étaient pas venus pour m'enlever et qu'ils étaient simplement des ouvriers de l'usine Duralita désireux de m'exposer leur différend avec la direction de cette maison "suisse".

2.- Les négociations

Mon bureau étant envahi par une multitude, j'ai refusé de discuter dans ces conditions en ajoutant que je serais disposé à m'entretenir avec une délégation de cinq à six personnes, les autres devant évacuer le local. Ainsi fut fait. La "délégation" conduite par un jeune meneur qui maniait avec virtuosité non seulement la langue espagnole, mais aussi la dialectique marxiste, m'a alors remis une pétition (cf. annexe) exposant à sa manière la situation des ouvriers de Duralita et posant trois conditions à l'Ambassade. Le chef des occupants me déclara catégoriquement que ni eux, ni les membres de la mission diplomatique ne sortiraient de la chancellerie avant que je n'aie accepté et exécuté ces trois conditions et avant que le conflit de travail avec la direction de Duralita n'ait été résolu à leur satisfaction.

La pétition exigeait que j'expose la situation de ces ouvriers à la direction de Duralita au Guatemala, à celle d'Eternit en Suisse et au Président de la République guatémaltèque. N'ayant pas le choix et de tels entretiens ne m'engageant à rien de précis, j'ai finalement accepté après avoir stigmatisé l'acte de violence que constituait en fait l'occupation de l'Ambassade et le séquestre de son personnel et le délit que commettaient les occupants tant du point de vue du droit national qu'international.

J'ai ensuite fait observer qu'il me serait difficile d'obtenir les entretiens demandés alors que les bureaux allaient être fermés pour le week-end, comme c'était déjà le cas en Suisse en raison de la différence d'heure. J'ai également souligné que je n'avais aucun moyen d'obliger le Président de la République à me recevoir de sorte qu'après avoir sollicité l'audience je considérerais ce point comme exécuté de ma part.

L'échange de vues m'ayant par ailleurs convaincu que le dialogue était totalement rompu entre les ouvriers et leur direction, j'ai proposé de servir d'intermédiaire pour le renouer et sortir de l'impasse, allant même, si les deux parties l'acceptaient, jusqu'à offrir ma médiation; j'ai fait remarquer à mes interlocuteurs que, dans ce dernier cas, je sortirais des limites de mes fonctions d'Ambassadeur, surtout que cette affaire était typiquement guatémaltèque, Duralita étant une maison guatémaltèque

./.

- 3 -

comme son directeur général, M. Wettstein, bien que ce dernier soit d'origine suisse; le capital suisse était minoritaire, la participation d'Eternit était de nature purement technique (know how) et le conflit de travail était manifestement de la compétence du Ministère guatémaltèque du travail. J'ai souligné que c'était uniquement par souci d'humanité et dans l'esprit de la tradition suisse d'entraide que j'acceptais les trois conditions et que j'allais jusqu'à offrir ma médiation. Lorsque j'aurais ainsi accompli plus que ma part, j'étais en droit d'attendre que les occupants vident les lieux, à défaut de quoi je serais obligé d'envisager l'intervention de la police.

Les occupants m'ont répondu que dans cette hypothèse ils se battraient jusqu'à la mort et que je porterais la responsabilité du sang répandu, argument que j'ai naturellement rejeté en faisant valoir que l'occupation de l'Ambassade et le séquestre de son personnel constituaient la cause première d'une situation dont ils étaient entièrement responsables.

En présence des occupants qui me surveillaient de près, j'ai ensuite appelé le chef du protocole du Ministère des affaires étrangères, l'Ambassadeur Chocano, auquel mon premier collaborateur, M. Rudolf Schaller, avait déjà téléphoné depuis son domicile où il se trouvait retenu par la maladie et où il avait été averti téléphoniquement par Mlle Fries, chef de la chancellerie. M. Schaller avait également avisé les directeurs de Duralita qui n'étaient au courant de rien. Il avait aussi appelé de chez lui le service de piquet de la Police fédérale à Berne qui avait aussitôt informé le Département politique, ce qui a permis à M. Kaufmann de la Direction politique de téléphoner au domicile Schaller le même matin. Mon premier collaborateur, au lieu de se rendre chez son médecin, s'est ensuite courageusement présenté à la chancellerie par esprit de solidarité et pour m'assister dans ces circonstances difficiles. Il a donc été retenu comme otage jusqu'à la fin de l'occupation et a été très utile, notamment en servant d'intermédiaire entre les occupants et la police qui assiégeait l'édifice de l'Ambassade.

Le chef du protocole a répondu aussi bien à M. Schaller qu'à moi-même qu'il ne pouvait rien faire sans une note formelle de l'Ambassade. Je lui ai fait remarquer l'impossibilité matérielle de préparer et de faire parvenir une telle note. Sur mon insistance il a finalement accepté de prendre lui-même contact avec la présidence, le Ministre des affaires étrangères se trouvant alors à New York pour la session de l'ONU. Par la suite, attendant en vain la réponse promise, j'ai rappelé deux fois l'Ambassadeur Chocano pour m'entendre dire imperturbablement que le Président était introuvable. Dès lors le MAE ne s'est plus jamais manifesté tout au long de la crise.

J'ai pu d'autre part téléphoner au directeur général de Duralita, M. Wettstein, qui se trouvait à son domicile. Il a

./.

- 4 -

accepté mon offre de médiation et nous avons convenu de nous rencontrer le même après-midi dans ma résidence où les occupants m'autorisaient à me rendre à cet effet, mais avec une escorte de six d'entre eux et à condition que j'obtienne pour eux un sauf-conduit de la police. Toutefois cette rencontre a été finalement annulée, le Vice-Président de la République ayant prié M. Wettstein de le rejoindre pour discuter l'ensemble de l'affaire avec le Ministre du travail.

Quant à la maison Eternit en Suisse, j'ai fait observer aux occupants qu'elle était déjà fermée jusqu'à lundi, mais j'ai proposé de tenter d'aviser la direction par l'entremise de mon Ministère si je pouvais utiliser le télex. Les occupants ayant donné leur autorisation, le télex a dès lors pu être employé librement, sans le contrôle strict qu'ils exerçaient sur les appels téléphoniques. Pour des raisons de sécurité toutefois, la machine à chiffrer qui se trouve dans la chambre forte n'a pas été utilisée pendant toute l'occupation.

Dès lors l'affaire s'est divisée en deux secteurs distincts :

- a) le conflit du travail qui a été traité personnellement par le Ministre du travail au cours de négociations avec la direction Duralita et les occupants de l'Ambassade, négociations qui se déroulaient au Palais national et auxquelles je n'ai pas participé;
- b) l'occupation de l'Ambassade et la libération subséquente des occupants et des occupés, question traitée par le Vice-Président de la République, M. Villagrán Kramer, qui contrôlait directement le chef de la police, en l'absence du Ministre de l'intérieur, alors à Genève.

Le Vice-Président a tenté d'entrer dans la chancellerie le vendredi matin, mais il ne put le faire, les occupants ayant trop tardé à prendre une décision à cet égard. Il a alors fait une visite de sympathie à ma femme, à la résidence, puis m'a téléphoné à diverses reprises. Il a également parlé par téléphone au meneur principal des occupants et j'ai entendu ce dernier lui répondre ironiquement "qu'on verrait bien maintenant s'il était vraiment un révolutionnaire comme il le prétendait". De même que j'avais déjà refusé deux fois de donner au chef du protocole l'autorisation de lancer la police à l'assaut, j'ai par trois fois opposé la même réponse aux demandes pressantes du Vice-Président qui, déçu, est parti en week-end à la campagne, de même que le Président de la République, comme ce dernier me l'a dit lui-même le lundi matin au retour de sa "finca" présidentielle.

./.

3.- Les relations avec la centrale

Pendant l'occupation l'Ambassade a échangé avec le DPF, Direction politique (M. Kaufmann), par l'entremise du service permanent de piquet, de nombreux messages télex et a pu également téléphoner avec la centrale. J'ai pu de la sorte recevoir des instructions verbales et écrites qui m'ont été précieuses. Le DPF m'a d'autre part communiqué par télex un message destiné aux occupants. En présence des opérateurs de la télévision de New York qui a par la suite fait passer le film en Suisse, je leur ai lu ce texte qui semble les avoir impressionnés et qui a provoqué de leur part une réponse que j'ai transmise par télex à l'adresse du peuple et du gouvernement suisses.

De son côté, le Chef du Département m'a appelé personnellement par téléphone pour se renseigner de première main, exprimer sa sympathie aux membres de l'Ambassade et les encourager à tenir le plus longtemps possible, approuver ma ligne de conduite et m'impartir pour instruction générale de tout faire pour aboutir à un dénouement pacifique qui permette aux membres de la mission de sortir sains et saufs de cette aventure.

Pour me dégager de l'impasse où je me trouvais par suite du manque de réaction du Ministère et de l'absence de réponse de la présidence, le Chef du Département a par la suite envoyé directement au Président de la République un télégramme le priant de me recevoir, avec copie adressée au Ministre du travail. Cependant l'un et l'autre ont prétendu jusqu'au dimanche soir n'avoir pas reçu ces messages. La décision de m'accorder audience semble finalement avoir été prise après une émission de la télévision guatémaltèque au cours de laquelle, rectifiant une information de presse erronée, je précisais que ma demande était toujours sans réponse et qu'il en était de même du télégramme d'appui envoyé au Président de la République par mon Ministre des affaires étrangères. Sur quoi le chef des occupants avait pris la parole pour stigmatiser la carence et surtout la grossièreté des autorités guatémaltèques à l'égard d'un gouvernement étranger et de son représentant. Comme j'avais déjà reçu l'autorisation de déclarer les occupants "hôtes" de l'Ambassade, ce qui supprimait le délit et par conséquent les poursuites, j'ai renoncé à en aviser le MAE par une note (qui n'aurait eu ni entête, ni sceau !), préférant communiquer cette décision directement au Président de la République sous la forme d'une lettre que je lui remettrais lors de l'audience sollicitée.

4.- L'entretien avec le Président de la République

L'audience, finalement concédée pour le lundi matin 2 octobre, à 8 h, a duré une heure et demie. Le Président Lucas, assez froid au début, a commencé par me déclarer que mon refus d'autoriser l'assaut de la police avait créé un précédent d'une

- 6 -

extrême gravité car il ouvrait la porte à d'autres occupations d'ambassades et sapait l'autorité gouvernementale. Je lui ai répondu qu'avec ou sans assaut, l'occupation avait eu lieu, qu'il s'agissait d'un fait et que le précédent existait donc de toute façon; en revanche, en refusant l'intervention de la police selon les instructions des autorités suisses, j'obéissais à une tradition humanitaire de mon pays, opposé à toute violence; ce souci d'humanité, unique mobile de ma conduite à l'égard des occupants et de la police elle-même, pouvait prévenir un bain de sang qui serait non seulement inhumain et condamné par l'opinion internationale, mais néfaste à l'autorité guatémaltèque elle-même.

Le Président fit alors observer que son gouvernement était légalement tenu de punir le délit national et international commis par les occupants. Sur quoi je lui ai remis ma lettre (cf copie annexe) déclarant ces derniers "hôtes" de l'Ambassade. Après en avoir lu trois fois le texte très soigneusement, il appela le Ministre de l'intérieur, rentré de Vienne et Genève (droits de l'homme) qui à son tour étudia le texte. Tous deux convinrent que normalement le Président devrait refuser cette lettre car elle n'était pas accompagnée de la liste nominative des personnes couvertes par cette déclaration. Cependant, me dit Lucas, il voulait bien accepter cette communication par égard pour le gouvernement suisse et parce qu'il avait constaté avec le Ministre un point essentiel pour le gouvernement guatémaltèque, à savoir que si cette lettre sollicitait bien la libre sortie des occupants et l'abandon de toutes poursuites à leur égard, elle ne demandait pas aux autorités guatémaltèques de renoncer à les identifier. Or il estimait de son devoir de les démasquer car il avait de bonnes raisons de soupçonner les occupants de n'être pas tous des ouvriers de Duralita; il pensait que leurs meneurs faisaient partie des agitateurs qui, dès ce matin-même, tentaient de déclencher une grève générale et des troubles qui lui causaient de graves soucis pour la sécurité de l'Etat.

Pour ces raisons il se refusait d'autre part à donner les garanties écrites qu'exigeaient les occupants pour leur sortie. Après une longue discussion sur ce point le Président a finalement consenti à garantir leur liberté sous forme de sa parole d'honneur et de celle du Ministre de l'intérieur. Donnée à l'Ambassadeur de Suisse, cette parole les engageait à l'égard du gouvernement suisse. Toutefois le Président posait une condition sine qua non, à savoir que les occupants sortent de la chancellerie sans masques et sans capuchons rabattus sur le visage "pour qu'ils puissent être identifiés par la police". Je lui ai fait remarquer que s'il garantissait leur liberté et l'abandon de toutes poursuites, leur identification n'était plus nécessaire et qu'au surplus cette condition du visage découvert risquait de tout remettre en question et de prolonger indéfiniment l'occupation de l'Ambassade. Toutefois le Président ne voulut pas en démordre et j'ai dû rentrer à la chancellerie pour faire part aux occupants de la réponse présidentielle.

./.

5.- La fin de l'occupation

Les occupants hésitant à juste titre à sortir à visage découvert, je leur ai fait remarquer que les mains, faisant partie intégrante du corps, ne pouvaient être considérées comme des masques ou des capuchons. Après avoir tenu une réunion générale, ils décidèrent d'accepter l'exigence présidentielle, mais de se maquiller à outrance et de protéger les visages de leurs mains. Ils posaient cependant comme condition de pouvoir porter leurs coiffures, mais sans les rabattre. J'ai aussitôt téléphoné au Ministre de l'intérieur qui a accepté cette proposition et donné l'ordre à la police de lever le siège. Il était midi, le 2 octobre, quand l'occupation de l'Ambassade a pris fin. Malgré le mécontentement du Président de la République qui ne désirait pas que j'accompagne les occupants, j'ai dû cependant monter avec eux dans leur autocar tandis que M. Schaller suivait dans ma voiture. Nous avons traversé le centre de la ville, où la police se battait à coups de grenades lacrymogènes avec les étudiants et les grévistes. Dès mi-chemin, nous avons été suivis par un car de police, ce qui constituait une violation des conditions convenues. Aussitôt les occupants se sont encapuchonnés et leur chef leur a donné l'ordre de prendre les dispositions de combat, après s'être protégés le visage avec des mouchoirs imbibés de vinaigre, relative protection contre les gaz lacrymogènes. Cependant nous sommes arrivés sans encombre à la fabrique Duralita de la zone 6 où le meneur en chef, le visage toujours couvert de son passe-montagne, a prononcé un véhément discours devant la foule des ouvriers et ouvrières des deux fabriques Duralita. Il a conclu en remerciant chaudement le gouvernement suisse et son représentant de leur attitude pacifique et humaine qui avait permis à tous les participants volontaires ou involontaires de cette aventure d'en sortir vivants. Il a donné en exemple la démocratie suisse et fait ovationner notre pays.

Je n'ai pas voulu répondre publiquement à cette homélie car sa première partie constituait une attaque virulente, d'inspiration typiquement castro-marxiste, contre les multinationales, le patronat en général et les trois directeurs "suisse" de Duralita "qui vivaient comme des millionnaires en exploitant honteusement les ouvriers". Après la "victoire" remportée ce jour sur la direction de Duralita, l'orateur avait annoncé que d'autres combats suivraient jusqu'à la destruction totale du patronat et des exploités, etc. Comme la manifestation prenait ainsi l'allure d'un meeting politique d'extrême-gauche, j'ai estimé préférable de m'en aller avec M. Schaller après avoir simplement remercié l'orateur, en aparté, de ses paroles aimables à l'égard de la Suisse.

6.- L'identité des occupants

S'annonçant comme ouvriers de Duralita, les occupants dont

- 8 -

le nombre se situait entre 70 et 75 dans les locaux de la chancellerie (les escaliers de l'immeuble étaient occupés par la police) provenaient visiblement de trois groupes distincts :

- a) les vrais ouvriers dont l'un très âgé, un autre d'âge moyen, tous les autres jeunes, plus une ouvrière et son enfant de 12 ans. Analphabètes, d'un parler populaire différent du véritable espagnol, passifs et déferents, il inspiraient la pitié;
- b) les étudiants et étudiantes, parlant un espagnol excellent, s'exprimant aisément et organisant pour mon anniversaire une soirée théâtrale remarquable et fort spirituelle. Les étudiantes devaient être au nombre de cinq, dont l'une enceinte. Deux autres manipulaient avec dextérité le central téléphonique et surveillaient les conversations car elles savaient le français et l'allemand - connaissances exclues pour un ouvrier guatémaltèque. Ces deux jeunes femmes étaient les plus cassantes à l'égard du personnel de l'Ambassade qui croit d'ailleurs avoir reconnu l'une d'entre elles, venue à la chancellerie deux à trois semaines auparavant en compagnie d'une jeune homme; ils prétendaient vouloir se renseigner sur la Suisse et obtenir des prospectus touristiques qu'ils ont oublié d'emporter en sortant. Il s'agissait donc certainement d'une mission exploratoire en vue de l'occupation;
- c) les dirigeants politiques et militaires. Le principal meneur n'a jamais fait partie du personnel de Duralita comme me l'a affirmé par la suite le directeur Wettstein. Selon ce dernier qui a pu m'en donner le nom, il s'agit d'un membre du Parti guatémaltèque du travail (parti communiste interdit), remarquable orateur, sachant les langues étrangères, d'une politesse constante et d'une éducation visiblement bourgeoise. Il a fait preuve d'un réel courage en acceptant de négocier au Palais national à visage découvert, de même que l'autre délégué des occupants, ce qui, à échéance plus ou moins lointaine, signait leur arrêt de mort à tous deux.

Aux côtés du meneur principal se trouvaient des chefs dont les attributions étaient nettement séparées, mais dont l'intelligence et le comportement réfléchi et résolu, ainsi que la tenue quasi militaire et le physique témoignaient sans aucun doute qu'il s'agissait de guérilleros, sans doute des membres de l'Armée de guérilla des pauvres (EGP). Ce sont eux qui avaient notamment la charge de la discipline et qui ont organisé toute l'occupation d'une façon rigoureuse de style militaire, prenant soin également, avant de quitter les locaux, d'effacer les empreintes digitales sur tous les objets, poignées de portes, téléphones, etc.

Il est difficile de chiffrer la répartition des différents groupes étant donné que bien des étudiants sont en même temps des ouvriers ou des employés qui travaillent pendant le jour et

./.

- 9 -

fréquentent l'université le soir. Il y a donc des ouvriers-étudiants qui sont inclassables. On peut néanmoins estimer que les vrais ouvriers de la fabrique Duralita et ceux d'une autre fabrique, "Agricasa", qui s'étaient joints à eux représentaient sensiblement moins de la moitié des occupants. La nuit précédant le départ, l'appel fait par les commandants a été révélateur : "groupe Duralita zone 6, groupe Duralita Villa Nueva, groupe de combat no 1, groupe de combat no 2, groupe de combat no 3 !". A relever également que les occupants ne s'appelaient jamais par leurs noms, mais comme les sandinistes nicaraguayens uniquement par des numéros d'ordre. La façon dont les sentinelles montaient la garde à l'intérieur de la chancellerie ainsi que sur les balcons et sur les corniches, se promenant sur celles-ci et sautant de l'une à l'autre à une hauteur de cinq étages montraient clairement qu'il s'agissait de guérilleros entraînés militairement.

7.- L'armement et le danger

Les occupants ont déclaré dès le début qu'ils n'étaient pas armés. De fait aucune arme à feu n'était visible, mais il est impossible de savoir ce qu'ils avaient dans leurs poches ou dans leurs paquetages. Ils ont confectionné des coups de poing américains avec des chaînes de bicyclettes et se sont armés de barres de fer qu'ils avaient apportées avec eux. Enfin, ils se sont emparés de toutes les paires de ciseaux et de tous les coupe-papier qu'ils ont pu trouver. Il n'y a aucun doute qu'ils se seraient battus jusqu'à la mort en cas d'assaut de la police.

Dans la tension du premier jour ils ont déclaré que si les esprits devaient s'échauffer, ils ne répondraient plus de rien. Par la suite, les relations se sont si bien améliorées avec eux qu'ils se sont préoccupés de mettre les membres de l'Ambassade aux endroits les moins exposés quand la presse et la radio ont annoncé que la police allait donner l'assaut. Ils ont même finalement déclaré qu'ils sacrifieraient leurs vies pour couvrir les membres de l'Ambassade et empêcher la police de nous tuer dans la confusion du combat. Il est donc peu probable qu'ils se seraient servis des otages comme boucliers, du moins les derniers jours alors qu'il y avait lieu de le craindre au début de l'occupation.

8.- Le comportement des occupants et des mass media

Les occupants avaient presque constamment la tête couverte par des bonnets, des casquettes ou des chapeaux de papier journal et le visage masqué par des mouchoirs ou par le rabat de passe-montagnes. Quand ils n'avaient pas le visage couvert ils se masquaient pour répondre au téléphone ou pour recevoir

./.

- 10 -

les journalistes ou reporters de la radio et de la télévision. Les représentants des mass media appelés par les occupants entraient à tout moment dans n'importe quel bureau avec un sans-gêne total, style américain; ils m'ont demandé chaque jour, du matin jusqu'à une heure avancée de la nuit, d'innombrables "interviews", pour la presse, la radio et la télévision non seulement du Guatemala, mais également d'autres pays, y compris la télévision de New York, la télévision allemande et la radio d'Amérique centrale. Radio Suisse et l'A.T.S. ont également sollicité des "interviews" téléphoniques. Mon premier collaborateur, M. Schaller, a aussi été mis largement à contribution. Cette activité incessante était d'autant plus fatigante qu'il fallait mesurer chaque parole non seulement en raison des risques d'indiscrétion et de malentendus, mais aussi parce qu'il fallait donner l'impression d'une occupation pacifique et d'une coexistence détendue; de plus les occupants assistaient à chaque entrevue et contrôlaient les réponses, prenant eux-mêmes la parole quand ils voulaient rectifier ou compléter. L'entourage constant de ces gens masqués créait un climat dramatique accentué par le fait que les occupants ont couvert les fenêtres de journaux pour empêcher les photos au téléobjectif (deux appareils étaient installés par la police sur un immeuble voisin).

La tension du début s'est peu à peu atténuée, surtout quand mes déclarations faites à la presse et à la télévision ont fini par convaincre les occupants que je ne ferais pas appel à la police. Répartis dans tous les bureaux et prenant le mien comme Q.G., ils ont rapidement admis que les membres de l'Ambassade puissent disposer seuls des deux bureaux du fond, celui de Mlle Fries et celui de M. Peissard où se trouve le télex. Ainsi la vie est devenue plus supportable d'autant plus que les occupants ont réservé au personnel de l'Ambassade la salle de bains avec eau chaude et un WC. Le manque d'eau dont la prolongation aurait été pénible n'a duré qu'une nuit et une demi-journée grâce à la réparation effectuée par les propriétaires de l'immeuble, de sorte que la question d'eau n'a finalement pas suscité de véritable problème entre occupants et occupés. A relever qu'à l'instigation du chef de la police, le Vice-Président de la République m'a téléphoné plusieurs fois pour me signaler que la police allait couper l'eau et l'électricité pour préparer l'assaut, mais je m'y suis chaque fois opposé.

Le problème du ravitaillement en vivres et boissons a causé des soucis. La police laissait bien parvenir la nourriture destinée aux membres de l'Ambassade (par l'entremise de Mme Schaller qui a servi quotidiennement de messagère), mais prétendait empêcher le ravitaillement des occupants de crainte que des armes ne soient cachées avec les aliments selon ce que m'a dit par la suite le Président de la République. Finalement le ravitaillement envoyé soit par la Croix Rouge, soit par des organisations syndicales, soit par d'autres associations plus ou moins politiques a pu parvenir librement après intervention de M. Schaller auprès de la direction de la police. Par ailleurs

./.

- 11 -

les occupants se sont chargés de nettoyer les locaux mais ils n'ont pu le faire jusqu'à la fin, de sorte qu'après leur départ la chancellerie était dans un état lamentable.

9.- La véritable signification de l'occupation

Le conflit de travail entre les ouvriers et la direction de Duralita ne semble avoir été qu'un prétexte. Dès le premier jour en effet les occupants ont fait répondre au téléphone que l'Ambassade serait "fermée" jusqu'à la semaine suivante, ce qui démontre que le calendrier était fixé d'avance. Par la suite j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de faire observer aux meneurs l'erreur, incompréhensible à mes yeux, qu'ils avaient faite en choisissant un vendredi et non un lundi pour une telle action; finalement l'un d'eux a eu l'imprudence de me répondre qu'effectivement l'opération devait primitivement se faire le lundi suivant, mais qu'ils avaient ensuite reçu l'ordre de l'avancer au vendredi, "d'autres engagements étant prévus pour le lundi". Or c'est effectivement le lundimatin 2 octobre qu'ont eu lieu les premiers troubles dans la capitale, le déclenchement des grèves et les affrontements armés avec la police qui ont dégénéré les jours suivants en émeutes sanglantes. Il est donc probable, comme me l'a dit ce même matin le Président de la République, que les occupants de l'Ambassade devaient participer à ces mouvements d'insurrection populaire et que les meneurs politiques étaient les mêmes. Cette hypothèse permet d'expliquer un fait singulier que ni le directeur Wettstein, ni les membres de l'Ambassade ne parvenaient à comprendre : la brusque volte-face des délégués du personnel Duralita qui après avoir obstinément refusé les conditions léonines et inhumaines imposées par le représentant des actionnaires de Duralita (M. Zamora Babich), ont soudain tout accepté en bloc dans la soirée du dimanche, ce qui représentait une capitulation désastreuse pour les ouvriers.

Si l'on admet que les délégués avaient d'avance reçu l'ordre de terminer l'affaire à tout prix le dimanche soir pour libérer l'Ambassade au plus tard le lundi matin de façon à pouvoir participer aux manifestations de rues, la situation devient limpide. Elle explique aussi pourquoi les chefs des occupants ont paru si contrariés lorsque je leur ai fait remarquer qu'ils ne pourraient évacuer la chancellerie le lundi matin à 7 h comme ils l'avaient décidé, mais qu'ils devraient attendre mon retour de la présidence dans l'intérêt-même de leur sécurité et pour donner à la police le temps de se retirer. Ils m'ont alors répondu qu'ils pourraient attendre mon retour jusqu'à 9 h, mais qu'à 10 h au plus tard ils devraient impérativement se trouver à la fabrique Duralita où on les attendait en vertu d'autres engagements et notamment "pour ouvrir l'usine".

./.

- 12 -

Il apparaît donc clairement que si les délégués politiques des ouvriers ont signé finalement l'accord avec le Ministre du travail, c'est qu'ils étaient soudain pressés d'en finir, car le sort des ouvriers de Duralita les intéressait moins que le déclenchement d'une agitation plus vaste. L'affaire Duralita n'a été visiblement qu'un prétexte, l'occupation de l'Ambassade devant servir de premier acte à un soulèvement général. Ce qui importait aux meneurs ce n'était pas en vérité d'améliorer réellement le niveau de vie des ouvriers et d'assurer la sécurité de leur emploi, mais bien de donner le plus de résonance possible, dans le pays et dans l'opinion publique internationale, à la prise et à l'occupation d'une mission diplomatique ainsi qu'au séquestre de son chef et de son personnel. Quand ils ont constaté qu'ils avaient pleinement atteint cet objectif en se servant des ouvriers de Duralita, ils ont abandonné ces derniers pour se consacrer à la seconde phase du programme, les grèves et combats de rues.

Ainsi donc l'occupation de l'Ambassade se révèle comme la phase initiale d'une opération politique de grande envergure et non pas comme une action isolée de simple revendication ouvrière à l'adresse d'un patronat présenté comme suisse.

10.- Le comportement du personnel

J'aimerais terminer ce rapport en soulignant le comportement courageux et calme de la totalité des six membres du personnel, sans exception, plus le chauffeur guatémaltèque, qui est resté volontairement. Tous et toutes ont fait preuve d'un remarquable esprit de solidarité et de dévouement, acceptant avec philosophie et bonne humeur, souvent avec esprit, les inconvénients de la situation et affrontant avec sang-froid la perspective de périls potentiellement mortels dont chacun avait parfaitement conscience, qu'il s'agisse de l'attitude imprévisible des occupants en cas de danger ou de l'assaut aveugle des forces de police.

A la suite des demandes pressantes que j'ai faites en invoquant à mon tour le sens de l'humanité des occupants, Mme Weigel et Mlle Scherer ont pu rentrer dormir chez elles chaque soir; Mlle Fries a passé une nuit à la chancellerie et les deux dernières chez elle; Mlle Gerber a pu dormir chez elle la première nuit et est restée à la chancellerie pour les deux suivantes. Si les quatre hommes de l'Ambassade étaient bloqués jour et nuit à la chancellerie, il fallait au personnel féminin autorisé à rentrer le soir à son domicile un réel courage pour tenir parole et revenir chaque matin se jeter à nouveau dans la gueule du loup. Cette attitude a certainement été pour beaucoup dans la confiance que les occupants ont finalement témoignée à l'Ambassade et qui a permis tant à M. Schaller qu'à moi-même de sortir seuls pour accomplir les démarches qui nous étaient demandées auprès

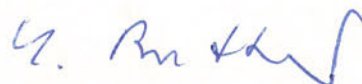
./.

- 13 -

du Ministre du travail et du Président de la République. Toutefois cette confiance avait des limites puisque le dimanche soir à minuit, lorsque le Ministre du travail est venu me trouver pour m'annoncer la conclusion de l'accord de travail et m'offrir de rentrer dormir chez moi, les occupants se sont opposés à ce que les quatre autres membres de l'Ambassade jouissent de la même liberté, raison pour laquelle j'ai décliné cette proposition.

De cette aventure singulière je retiendrai deux aspects positifs : l'esprit d'équipe du personnel et la façon amicale dont les membres de l'Ambassade m'ont constamment entouré et soutenu; l'appui immédiat, efficace et inlassable que j'ai trouvé auprès de la centrale et de son service de piquet et dont la plus haute expression a été l'appel téléphonique du Chef du Département.

L'Ambassadeur de Suisse



(Y. Berthoud)

Guatemala, 16 octobre 1978

Annexes : 1 photocopie de pétition des occupants
1 photocopie de lettre au Président